



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Roubaix - Wasquehal
Hôtel de Ville
59 100 Roubaix

V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

Aujourd'hui, le mardi 18 octobre 2022, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de ROUBAIX.

Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Madame GHIAI Karima, 2^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1^{er} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical

Affichée le 12 octobre 2022

Lettre de convocation le 12 octobre 2022

OBJET : Demande de subvention à l'ANS au titre du PRE Régional Piscines pour les travaux de rénovation énergétique du Centre Nautique Calypso

Un projet de rénovation énergétique des équipements (remplacement des Centrales et Traitement d'Air du petit et grand bassin) du Centre Nautique Calypso sis, 46 Rue Lavoisier à Wasquehal, est prévu sur l'année 2022. Ces travaux ont pour objectifs la préservation de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques.

Ce programme de rénovation est évalué à 163 288.43€ HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre du PRE Régional Piscines à hauteur de 80% soit 130 630.75€ HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du PRE Régional Piscines pour le programme d'investissement portant sur les travaux de rénovation énergétique ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)		163 288.43€
Agence Nationale du Sport	80% au titre du PRE Régional Piscines	130 630.75€
SIVU THALASSA	Autofinancement	32 657.68€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention à l'A.N.S, au titre du PRE Régional Piscines, pour financer cette opération, à hauteur de 80%.

Article 2 : d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, la présente délibération
Affichée le 2 novembre 2022
Et Transmise à Monsieur le Préfet de la
Région des Hauts de France, le 2 novembre 2022.

Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

Le Président du SIVU THALASSA
Michel GACEM

